

Collomb Eric, député		P2075.10	
Utiliser le potentiel du travail à distance (teleworking) pour le personnel de l'Etat		DFIN	
		Cosignataires: ---	
Reçu SGC: 17.06.10	Transmis Dir.: 25.06.10*	Parution BGC: Juin 2010	

### Dépôt et développement

En matière de travail à distance, la Suisse peine à s'engager dans un train pourtant déjà en marche. Notre pays se trouve en queue de peloton du palmarès européen, loin derrière les pays scandinaves, l'Allemagne ou encore l'Italie. Alors que l'évolution des technologies de l'information présageait un boom du « teleworking », c'est paradoxalement le contraire qui se passe en Suisse.

Pourtant les avantages du travail à distance sont nombreux. Parmi les principaux, il y a lieu de mentionner un meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée, des besoins en structure d'accueil extrascolaire fortement réduits, une plus grande flexibilité, des gains de productivité, une réduction du taux d'absentéisme ou même une diminution du trafic routier et donc une protection du climat.

Les aspects positifs sont tels que je pense que le canton de Fribourg doit s'engager dans cette voie. Par conséquent, je souhaite que le Conseil d'Etat réalise une étude détaillée sur les opportunités dont pourrait profiter le personnel de l'Etat. Il est vrai que le télétravail modifie en profondeur les structures d'un service et que ce nouveau mode de travail implique de repenser les rapports hiérarchiques et de redéfinir les priorités. La mise en place de nouvelles règles est par exemple nécessaire, tout comme le maintien des liens avec l'employeur pour éviter le risque d'isolement.

L'Office fédéral de l'énergie et celui de la formation professionnelle et de la technologie ont franchi le pas. M<sup>me</sup> Ursula Renold, directrice de ce dernier, estime que le programme de travail flexible débuté en 2005 donne satisfaction à ses 190 collaborateurs, dont l'équilibre entre vie professionnelle et vie privée est amélioré. Dans l'économie privée, une entreprise comme Roche soutient et offre également cette formule de travail.

Ce modèle de travail est un système qui se veut « gagnant-gagnant », car il est autant profitable à l'employeur qu'à l'employé. En effet, le collaborateur qui peut consacrer à sa famille et aux loisirs le temps passé à faire la navette entre domicile et bureau, pour qui la pression pour trouver des solutions de placement des enfants en dehors des heures de classe diminue un peu et qui réduit ainsi son stress, trouvera son bonheur dans le « teleworking ». L'employeur y trouvera également son compte par une augmentation de la productivité, une meilleure flexibilité, un taux d'absentéisme réduit, ou encore un meilleur niveau de satisfaction du collaborateur.

Je remercie donc le Conseil d'Etat de rendre un rapport détaillé sur cette nouvelle formule de travail qui présente des avantages dont l'Etat de Fribourg pourrait également profiter. Je souhaite que ce rapport mentionne :

- la situation actuelle du télétravail au sein du personnel de l'Etat
- une analyse détaillée, pour tout le personnel de l'Etat, des possibilités de mise en place du travail à distance
- le nombre de collaborateurs qui seraient susceptibles de bénéficier du « teleworking »
- les opportunités et les risques qu'occasionnerait la mise en place d'une telle formule.

\* \* \*

\* date à partir de laquelle court le délai de réponse du Conseil d'Etat (5 mois).